

Le 14 mars 2019

MAIRIE D'AURIOL



POLICE MUNICIPALE

Espace Plumier  
13390 AURIOL  
☎: 04 42 72 70 40

## ARRETE PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DE CIRCULATION

N° APSC 22/2019

Le Maire de la Commune d'Auriol,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2212-5,

Vu le Code Pénal et notamment les articles R610-5 et R623-2,

Vu la coupe d'arbres réalisée par la société ONF énergie Méditerranée domiciliée 2 Rue des Orgeillous 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERES dans la forêt de la Lare au niveau de la piste SB101, au-dessus du site des Encanaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès aux véhicules et aux piétons sur la portion de piste où se situe la coupe durant la période des travaux,

### ARRETE

**Article 1er** – Du lundi 18 mars 2019 à partir de 07h00 jusqu'au vendredi 26 avril 2019 à 18h00, la circulation de tous véhicules y compris les vélos et de toutes personnes sera interdite sur le périmètre suivant :

- piste SB101 et SB200 (de la barrière DFCI du chemin de l'Horloge jusqu'au pont des Encanaux)

Cette interdiction ne s'applique pas aux personnels de l'entreprise effectuant les travaux y compris dans le cadre d'une sous-traitance, des services techniques de la commune, des forces de police, de gendarmerie, de secours et de lutte contre l'incendie.

**Article 2** : Le ramassage du bois par les particuliers est strictement interdit afin de préserver tout risque d'éboulement.

**Article 3** - La signalisation réglementaire sera mise en place pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4** – La circulation sera rétablie dès la fin du chantier.

**Article 5** - Copie de cet arrêté sera affichée.

**Article 6** - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies par la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie de Roquevaire et les agents de l'ONF.

